

BILAN ET PERSPECTIVES SUR LES INDICES DE PRIX DES SERVICES

Formation « Commerce, services » du Cnis Réunion du 21 mai 2007

Rédacteur : Denis GAC, chef du pôle « Prix des Services aux Entreprises »
INSEE - Direction régionale des Pays de la Loire

Cette note présente l'avancement des travaux de calcul d'indices de prix dans les services aux entreprises, et propose un programme et un calendrier d'extension des travaux dans ce domaine. On trouvera en annexe quelques éléments complémentaires d'informations sur la méthodologie, les comparaisons internationales et le chiffrage du coût des extensions proposées.

I) Les indices de prix des services aux entreprises : situation actuelle

I-A) Une collecte bien engagée

La collecte des prix a bien avancé, conformément au programme initial, avec une priorité à la réponse au règlement européen sur les statistiques de court terme, lequel inclut certains indices de prix des services depuis sa révision en 2005. Ce travail est réalisé par une équipe spécialisée mise en place en 1996 à la Direction régionale Insee Pays-de-la-Loire, et selon une méthodologie calée sur les standards internationaux (annexes n° 1 et 2).

I-A-1) Les branches d'activité enquêtées couvrent une large part du champ initial (70,3 % du champ)

Le programme de travail, initialement fixé par le CNIS en 1997 a été étendu en 2003. Ce programme prévoyait la couverture par des indices de prix à la production, des branches 71 (location sans opérateur), 72 (activités informatiques) et 74 (services aux entreprises) de la NAF, auxquelles a été rajoutée la branche 64 (postes et télécommunications) en 2003.

Les groupes concernés sont les suivants :

- [64.1](#) Services de poste et de courrier
- [64.2](#) Services de télécommunications

- [71.1](#) Location de véhicules automobiles
- [71.2](#) Location d'autres matériels de transport
- [71.3](#) Location de machines et équipements
- [71.4](#) Location de biens personnels et domestiques

- [72.1](#) Services de conseils en configurations informatiques
- [72.2](#) Développements logiciels
- [72.3](#) Services de traitement de données
- [72.4](#) Services des banques de données
- [72.5](#) Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique

- [74.1](#) Services juridiques, comptables et de conseil de gestion
- [74.2](#) Services d'architecture et d'ingénierie
- [74.3](#) Contrôle et analyses techniques
- [74.4](#) Publicité et vente d'espaces n.c.a.
- [74.5](#) Sélection et fourniture de personnel
- [74.6](#) Enquêtes et sécurité
- [74.7](#) Service de nettoyage
- [74.8](#) Services divers fournis principalement aux entreprises

Au printemps 2007, la collecte des données est engagée sur 70,3 % de ce champ (tableau 1). La priorité a été accordée aux branches exigées par le règlement européen sur les statistiques de court terme, lesquelles sont désormais couvertes en terme de collecte à 100%.

I-A-2) Les branches encore non couvertes (29,7 % du champ)

Des essais non concluants ont été réalisés dans les branches de *location de machines et équipements*, en particulier dans la location d'autres matériels de transport (que l'automobile), dans la location de machines et équipements agricoles, de machines de bureau et matériel informatique, de machines et équipements divers et dans la location de biens personnels et domestiques (soit les groupes 71.2 à 71.3).

L'*administration d'entreprise* (74.15) n'est pas couverte (les holdings). La difficulté tient à la définition précise de l'activité et à la nature du prix de production à mesurer. Aucun pays ne s'est engagé à construire un tel indice des prix.

Les *services divers aux entreprises* (74.8) recouvrent des activités très hétérogènes (services photographiques, secrétariat, traduction, routage, centres d'appels, recouvrement de factures, organisation de foires et salons...). Le coût de couverture de ces branches sera important, mais certaines branches peuvent être raisonnablement interrogées.

Tableau 1 : collecte et diffusion des indices de prix des services aux entreprises en mars 2007

CPA		Poids (en production de l'année 2000)	Poids en % du total	Transmis Diffusé			Date prévue de diffusion
				Collecté	à Eurostat	sur le site Insee	
64-11	poste nationale	10 746	3,3	1	1	0	secret stat
64-12	autres services de courrier	450	0,1	1	1	3 indices	
64-20	services de télécommunications	37 550	11,4	1	1	0	début 2007
71-10	location véhicules automobiles	5 493	1,7	1	s.o.	3 indices	
71-21	location autres matériels de transport terrestre	2 559	0,8	0	s.o.	0	abandon
71-22	location matériels de transport par eau	98	0	0	s.o.	0	abandon
71-23	location appareils de transport aérien	405	0,1	0	s.o.	0	abandon
71-31	location machines et équipements agricoles	371	0,1	0	s.o.	0	abandon
71-32	location machines et équipement pour construction	3 180	1	1	s.o.	1 indice	
71-33	location machines bureau et mat informatique	3 134	1	0	s.o.	0	abandon
71-34	location machines et équipements divers	3 569	1,1	0	s.o.	0	abandon
71-40	location biens personnels et domestiques	2 626	0,8	0	s.o.	0	abandon
72-10 +72-22	conseil et développement informatique	25 309	7,7	1	1	1 indice	
72-21	édition de logiciel	9 342	2,8	1	1	0	mi 2007
72-30	traitement des données / infogérance	7 353	2,2	1	1	2 indices	
72-40	activités de banques de données	766	0,2	1	1	1 indice	
72-50	entretien réparation de matériel informatique	6 963	2,1	1	1	1 indice	
74-11	activités juridiques	12 847	3,9	1	0	0	fin 2007
74-12	services comptables	10 005	3,1	1	1	3 indices	
74-13	études de marché sondages	2 143	0,7	1	0	0	fin 2007
74-14	conseil pour affaires et gestion	15 291	4,7	1	1	3 indices	
74-15	administration d'entreprise (holdings)	24 104	7,3	0	s.o.	0	impossible
74-20	architecture-ingénierie	29 739	9,1	1	1	6 indices	
74-30	contrôle et analyse technique	3 489	1,1	1	0	0	fin 2007
74-40	publicité et vente d'espace publicitaire	15 233	4,6	1	1	4 indices	
74-50	sélection et fourniture de personnel	23 069	7	1	1	2 indices	
74-60	sécurité	3 827	1,2	1	1	3 indices	
74-70	nettoyage	7 646	2,3	1	1	13 indices	
74-81	services photographiques	2 478	0,8	0	s.o.	0	2008-2009
74-82	services de conditionnement à façon	1 555	0,5	0	s.o.	0	2008-2009
74-85	secrétariat, traduction et routage	3 169	1	0	s.o.	0	2008-2009
74-87	autres services divers aux entreprises	53 504	16,3	0	s.o.	0	2008-2009 ?
TOTAL		328 013	100	70,3%*	91,7%**	47,0%***	

* 70,3 % du champ CNIS est couvert (NAF 64, 71, 72, 74)

** 91,7 % du champ Eurostat est transmis à Eurostat. Les champs « sans objet » sont indiqués.

*** 47,0 % du champ CNIS est diffusé sur le site de l'Insee. Cela correspond à 48,6 % du champ CNIS, hors Poste nationale soumise au secret statistique et donc non diffusable.

I-B) Une diffusion progressive avec une étape importante en 2007

La montée en charge de la diffusion est plus progressive. On a privilégié là aussi la réponse au règlement européen. Mais à partir de 2007, on devrait diffuser de façon plus large et plus visible, notamment par la production régulière d'un numéro trimestriel d' « Informations Rapides ».

I-B-1) La transmission à Eurostat

Depuis l'été 2006, l'Insee envoie à Eurostat les indices calculés au niveau d'agrégation demandé par le règlement européen sur les statistiques de court terme (n°1165/98 modifié n°1158/2005)¹. Le champ défini par Eurostat comporte 14 indices :

- 64.11 : services des postes nationales
- 64.12 : autres services de courrier
- 64.20 : services de télécommunications
- 72.10 : Services de conseils en configurations informatiques
- 72.20 : Développements logiciels
- 72.30 : Services de traitement de données
- 72.40 : Services des banques de données
- 72.50 : Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique
- Somme de 74.11 à 74.14 (services juridiques + comptables + études de marché-sondage + conseil pour les affaires et la gestion)
- Somme de 74.20 et 74.30 (architecture et ingénierie + contrôle-analyse technique)
- 74.40 : publicité et vente d'espace publicitaire
- 74.50 : sélection et fourniture de personnel
- 74.60 : enquêtes et sécurité
- 74.70 : services de nettoyage

Actuellement, 91,7 % de ce champ est transmis à Eurostat (tableau 1). La diffusion de ces indices par Eurostat n'est toutefois pas systématique, le pays qui fournit les indices pouvant préciser que certains indices relèvent du secret statistique. Les trois indices pour lesquels la collecte est assurée mais qui ne sont pas transmis à Eurostat (activités juridiques, études de marchés et sondage, contrôles et analyse technique) sont en phase de collecte. Les calculs d'indices ne sont pas encore achevés faute d'une collecte complète et d'une validation de ces calculs.

I-B-2) La diffusion en France sur les sites Internet de l'Insee (47,0 % du champ CNIS complet ; 48,6 % du champ hors secret statistique)

Actuellement, les indices de prix qui sont diffusés sur le site Internet de l'Insee représentent 48,6 % du champ retenu par le CNIS, hors secteur Poste nationale, soumise au secret statistique et donc non diffusable (tableau 1). Cela correspond à 47,0 % du champ CNIS complet, le secteur de la poste nationale pesant par ailleurs 3,3 % du champ CNIS complet. Certains indices sont calculés depuis 1995 (services de nettoyage), d'autres sont beaucoup plus récents (mètres géométriques, pour lesquels la série d'indices de prix commence au 4^{ème} trimestre 2005).

Certaines branches, pour lesquelles la collecte est déjà assurée, devraient être diffusées d'ici la fin de l'année 2007 :

- *les branches en cours de finalisation pour le calcul d'indices (5,7 % du champ CNIS) :*
 - Les activités juridiques (74.11) (3,9 % du champ)
 - Les services d'études de marché et sondage (74.13) (0,7% du champ)
 - Les services de contrôle et analyse technique (74.30) (1,1 % du champ).

Les calculs d'indices seront lancés aux 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre de cette année.

¹ Mais du fait des dérogations demandées par certains pays, les comparaisons internationales ne seront vraiment possibles qu'en 2008

- les branches en cours de validation pour la diffusion de l'indice (14,3 % du champ CNIS) :

- Pour compléter les activités de la branche Télécommunication (64.20, 11,4 % du champ) au-delà de la seule téléphonie, on a entrepris de calculer un indice de prix dans le « transport de données / gestion de réseaux » et les « transmissions radio et télévision ». La grande concentration des entreprises de ces secteurs et le faible échantillon nécessaire pour son calcul devrait permettre d'aboutir rapidement. La validation de la diffusion des indices des télécommunications doit se faire en 2007 avec l'ARCEP.
- La validation de la diffusion de l'indice de l'édition de logiciel (72.21, 2,8 % du champ) doit se faire en 2007 avec le syndicat professionnel.

À la suite de ces finalisations de calculs et de ces validations, la diffusion sur le site de l'Insee concernera l'ensemble du champ collecté, hors le secteur de la poste nationale, soumise au secret.

I-B-3) La diffusion trimestrielle des indices sur le support de la collection « Informations rapides »

La diffusion d'un « Informations Rapides » consacré aux indices de prix dans les services a été actée par le Directeur Général de l'INSEE. Le premier numéro de ce nouvel « Informations Rapides » est disponible depuis le 11 mai 2007 et fournit les indices définitifs au 4^{ème} trimestre 2006. Le numéro 2 sera diffusé en septembre 2007 et fournira les indices des premier et second trimestres 2007. Le numéro 3 paraîtra le 30 novembre. La parution trimestrielle prévoit la possibilité de réviser le cas échéant l'indice du trimestre précédent.

Le calendrier régulier de diffusion des indices (simultanément sur les sites de l'INSEE et dans les Informations Rapides) qui prendra effet en novembre prochain sera donc :

- Fin novembre : 3^{ème} trimestre provisoire et 2^{ème} trimestre définitif
- Fin février : 4^{ème} trimestre provisoire et 3^{ème} trimestre définitif
- Fin mai : 1^{er} trimestre provisoire et 4^{ème} trimestre définitif
- Fin septembre : 2^{ème} trimestre provisoire et 1^{er} trimestre définitif.

I-B-4) Les branches couvertes mais non encore diffusées à un niveau fin de la nomenclature

Certains indices, à l'intérieur des postes à 4 chiffres de la CPA, ne sont actuellement pas diffusés, même si l'indice agrégé de la branche l'est, ou est en passe de l'être. Cela concerne actuellement l'indice des prix de *l'infogérance* (partie du 72.30) et également des indices de branches de moindre importance en volume, comme les *services d'architecture* (partie du 74.20) et le *conseil en recrutement* (partie du 74.50).

Il s'agit ici de trouver un équilibre entre le niveau de détail des indices que l'on souhaite rendre public, parce que c'est une information que l'on pense intéressante pour l'analyse sectorielle, et le consensus que l'on désire instaurer avec les instances représentatives de la branche.

II) Perspectives de développement à moyen terme (2008-2012)

En premier lieu, il importe de consolider le dispositif actuel d'abord en aboutissant à une diffusion maximale d'indices sur l'ensemble du champ et ensuite en pratiquant des rebasements réguliers.

En second lieu, on propose d'actualiser le programme initial de couverture des secteurs des services en raisonnant dans le cadre de la nouvelle nomenclature d'activités (dite NAF Rév 2), effective à compter de 2008.

II-A) Consolider le dispositif

II-A-1) La diffusion des indices doit être une priorité, dès lors que les dispositifs de relevés de prix et de calcul ont été menés à leur terme, il importe de diffuser les indices au niveau de la CPA à quatre chiffres. Le consensus avec les organisations représentatives doit rester un principe, notamment en ce qui concerne les indices plus détaillés, mais une diffusion des indices calculés à ce degré de nomenclature CPA à quatre chiffres doit être la règle.

II-A-2) La diffusion d'indices agrégés au niveau de la nomenclature CPA à deux et à trois chiffres doit également être envisagée. La couverture des CPA à deux chiffres pourrait être faite en 2008 dans l'informatique (CPA 72), les autres champs n'étant pas encore suffisamment couverts. Dans la NAF rev 2, la diffusion d'indices agrégés à trois, puis deux chiffres, et enfin par section (une section regroupe plusieurs postes à deux chiffres) pourra être un des objectifs visés dans les futures sections J (technologie de l'information et de la communication), puis M (activités spécialisées, scientifiques et techniques) et N (activités de services administratifs et de soutien). La méthodologie d'agrégation (pondération par les VA, les CA, autres) devra être précisée, sur le modèle de ce qui se fait dans d'autres secteurs.

II-A-3) La consolidation du dispositif de collecte et de calcul des indices passe par des rebasements fréquents de ceux-ci. Une durée de cinq ans est une durée de vie généralement admise pour les indices de prix dans les services avant qu'ils ne soient rebasés. Pourtant, nombreux sont les professionnels, ou les syndicats professionnels, qui demandent des rebasements plus rapides, spécialement dans certaines branches informatiques comme l'infogérance ou l'édition de progiciels, dans lesquelles « tout change très vite ». Le rebasement de l'informatique a justement lieu en 2007.

On propose ici une perspective minimale de rebasement des branches à échéance de cinq ans (tableau 2), mais un rythme plus fréquent peut être envisagé pour les branches soumises à de fortes contraintes d'adaptation aux marchés, en particulier l'infogérance et l'édition de progiciels, pour lesquelles il serait possible d'alterner un rebasement tous les deux ans.

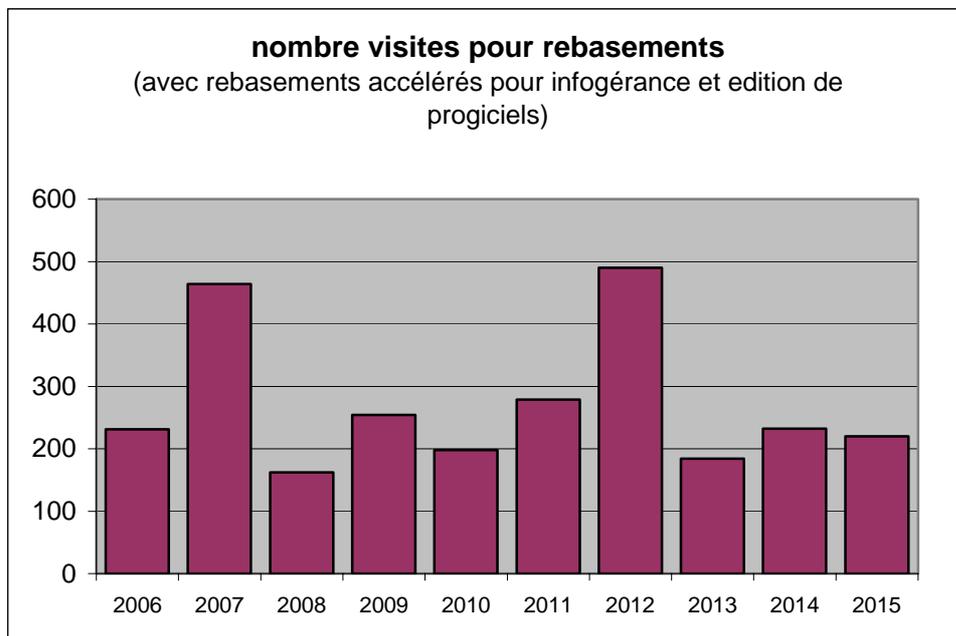
La capacité annuelle de visites en entreprise est d'environ 350 visites par an pour quatre enquêteurs (322 visites en 2006 avec un départ et un remplacement en cours d'année, ce qui a réduit le volume global de visites). Avec cinq enquêteurs à temps plein à partir de 2007, on peut espérer 430 visites annuelles, ce qui laisse une marge de manœuvre à répartir entre rebasement et extension de champ.

L'année 2007 sera l'année des rebasements des services comptables, et surtout de l'informatique (plus de 220 entreprises à visiter).

Tableau 2 : rebasements programmés par branche

Branche	Nombre d'entreprises actuellement interrogées	Année de base	À rebaser en	
Agences de publicité	66	2000	2006	en cours
Gestion de support de publicité	66	2000	2006	en cours
Activités comptables	99	2000	2006	en cours
Traitement de données	31	2001	2007	
SSII A (721)	45	2001	2007	
SSII B (722)	45	2001	2007	
Banque de données	11	2001	2007	
Entretien et réparation	21	2001	2007	
Sécurité	42	2002	2007	
Infogérance	26	2002	2007	puis 2008
Progiciels	48	2002	2007	puis 2009
Conseil affaires et gestion	80	2002	2007	
Travail temporaire_NAF745B	81	2002	2007	

Mise à disposition de personnel	19	2002	2007
Sélection de personnel	15	2002	2007
Location Auto	19	2003	2008
Location BTP	19	2003	2008
Courrier privé	31	2003	2008
Nettoyage	67	2004	2008
Ingénierie trimestriel	92	2004	2009
Architectes	32	2004	2009
Géomètres	25	2004	2009
Sondage	57	2004	2009
Courrier public	1	2005	2010
Contrôle technique	70	2005	2010
Télécoms	1	2005	2010
Activités juridiques	100	2005	2010



II-B) Prendre en compte les besoins d'informations dans le nouveau contexte lié au changement de nomenclature

Pour fixer un programme d'extension des indices de prix, on doit tenir compte des catégories nouvelles d'analyses introduites par le changement de nomenclatures, des expériences des autres pays développés (cf annexe n° 3), des projets européens et des besoins exprimés par les principaux utilisateurs, au premier rang desquels on trouvera les comptes nationaux.

II-B-1) La demande européenne exprimée par Eurostat

Eurostat demande des indices de prix à la production couvrant « les services fournis aux entreprises ou aux personnes représentant des entreprises » (Règlement Européen 1165/98 du 19 mai 1998 modifié du 6 juillet 2005). La nouvelle nomenclature ne distingue plus les services aux entreprises des services aux ménages. Il s'agit donc de s'adapter au changement de nomenclature pour continuer de suivre le règlement.

Le règlement amendé de 2005 concernant les statistiques conjoncturelles précisait par ailleurs dans la partie « études de faisabilité » qu'il convenait d' « évaluer la faisabilité et la pertinence d'une collecte de données » (mais sans pointer précisément les indices de prix à la production) concernant :

- i) les agences de voyage (NACE Rev. 1 groupe 63.3) ;
- ii) l'immobilier (NACE Rev. 1 division 70) ;
- iii) les activités de location (NACE Rev. 1 division 71) ;
- iv) la recherche et le développement (NACE Rev. 1 division 73) ;
- v) l'administration d'entreprises (NACE Rev. 1 classe 74.15) ;
- vi) les sections J, M, N et O de la NACE Rev. 1.

Ce qui a été modifié, suite à l'adoption de la nomenclature NACE rev2, en les priorités suivantes :

- i) l'administration d'entreprises (groupes 64.2 et 70.1 de la NACE Rév. 2) ;
- ii) les activités immobilières (division 68 de la NACE Rév. 2) ;
- iii) la recherche-développement (division 72 de la NACE Rév. 2) ;
- iv) les activités de location (division 77 de la NACE Rév. 2) ;
- v) les sections K, P, Q, R et S de la NACE Rév. 2 (activités financières et d'assurance, éducation, santé et action sociale, arts spectacles et activités récréatives, et autres activités de services comme les syndicats, les organisations associatives, les réparations de biens personnels et domestiques, les services personnels).

La Task Force Eurostat de 2002 concernant les indices de prix à la production avait pointé en priorité 1 les activités immobilières et avait considéré comme « non prioritaires » les indices concernant les holdings, la finance et les assurances. La priorité 2 concernait les activités de location (NAF 71) et les autres services aux entreprises (NAF 74.8 dont activités photographiques, conditionnement à façon, secrétariat, traduction, ...). De l'avis d'Eurostat, cette liste de priorités devrait être revue, compte tenu de l'avancement des travaux des services statistiques des États Membres depuis 2002.

II-B-2) Les exigences de qualité des comptes nationaux

L'objectif majeur de la mise en place d'indices de prix des services est d'améliorer le partage volume-prix pour les comptes nationaux. Un état des lieux récent sur les pratiques actuelles montre les points de faiblesse que pourrait corriger la mise en place d'indices de prix des services.

Certains indices servant au partage volume-prix des comptes nationaux sont des indices de prix à la consommation (indices de qualité « B » sur une notation allant de A à C), voire des indices de coût des facteurs (indices de coût salarial, ou indices de coût de la construction - ICC, de qualité « C »). Dans les services principalement rendus aux entreprises on compte ainsi actuellement :

- 20 indices de qualité A ;
- 16 indices de qualité B, dont 4 devraient passer en qualité A en 2007 ;
- 5 indices de qualité C dont 1 devrait passer en qualité A en 2007 (tableau 3).

Dans la perspective du nouveau système des comptes nationaux, la recherche et développement sera traitée en formation brute de capital fixe et non plus comme une consommation intermédiaire. Elle aura donc une influence accrue sur la mesure du PIB en volume.

Pour ce qui concerne les activités financières (NAF 65, 66, 67), la qualité des indices utilisés actuellement ne garantit pas un partage volume-prix satisfaisant. Ces indices sont estimés par Eurostat comme étant de qualité « B ou C ». L'utilisation d'indices de coûts salariaux ou d'indices de prix à la consommation ne sont pas recommandés par l'office européen.

Tableau 3 : type de calcul du partage volume prix dans les services aux entreprises et notations de la qualité selon les critères d'Eurostat

			Type de calcul	Qualité
GM01		Promotion, gestion immobilière (NAF = 70.1 + 70.3)		
GM01	HM01.A	Promotion immobilière de logements	Ventes déflatées par l'ICC	B
GM01	HM01.B	Promotion immobilière hors logement	Ventes déflatées par l'ICC	B
GM01	HM01.C	Marchands de biens immobiliers	Ventes déflatées par l'ICC	B
GM01	HM01.D	Agences immobilières	Ventes déflatées par indice composite (1) CI déflatée par l'indice composite (2) FBCF déflatée par l'indice composite (3)	B
GM01	HM01.E	Administration d'immeubles	Ventes déflatées par indice composite (2)	B
GM02		Location immobilière (NAF = 70.2)		
GM02	HM02.A	Location de logements	Ventes déflatées par l'IPC (loyers)	A
GM02	HM02.B	Location immobilière hors logement	Ventes déflatées par l'ICC	B
GN11		Activités de poste et de courrier (NAF = 64.1)		
GN11	HN11.A	Postes nationales	Ventes déflatées par un IPC (services postaux)	A
GN11	HN11.B	Autres activités de courrier	Ventes déflatées par un IPVIS "autres services de courrier"	A
GN12		Télécommunications (NAF = 64.2)		
GN12	HN12.C	Télécommunications	Ventes déflatées par un IPC (services de télécommunication) Un IPVIS devrait être disponible en 2007	B
GN12	HN12.D	Transmission d'émissions de radio et de télévision	Application d'un taux d'évolution en volume (quantité)	B
GN21		Activités informatiques (NAF = 72)		
GN21	HN21.A	Conseil en systèmes informatiques	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN21	HN21.B	Réalisation de logiciels	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN21	HN21.C	Traitement de données	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN21	HN21.D	Activités de banques de données	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN21	HN21.E	Réparation de machines de bureau et matériel informatique	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN22		Services professionnels (NAF = 74.1A+ 74.1C+ 74.1G)		
GN22	HN22.A	Activités juridiques	Ind. de coût facteurs (ISDE) / IPC / ICC Un IPVIS devrait être disponible en 2007	B
GN22	HN22.B	Activités comptables	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN22	HN22.C	Conseil pour les affaires et la gestion	IPVIS depuis 2005	A
GN23		Administration d'entreprises (NAF = 74.1J)		
GN23	HN23.A	Administration d'entreprises	Ind. de coût des facteurs (ISDE)	C
GN24		Publicité et études de marché (NAF = 74.1E + 74.4)		
GN24	HN24.A	Etudes de marché et sondages	Ind. de coût des facteurs (ISDE) Un IPVIS devrait être disponible en 2007	C
GN24	HN24.B	Gestion de supports de publicité	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN24	HN24.C	Agences, conseil en publicité	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN25		Architecture, ingénierie, contrôle (NAF = 74.2 + 74.3)		
GN25	HN25.A	Activités d'architecture	Ventes déflatées par l'IPVIS de l'ingénierie	A
GN25	HN25.B	Ingénierie, études techniques	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN25	HN25.C	Contrôle et analyse technique	Ind. de coût facteurs (ISDE) / IPC Un IPVIS devrait être disponible en 2007	A
GN31		Location sans opérateur (NAF = 71)		
GN31	HN31.A	Location de véhicules automobiles	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN31	HN31.B	Location d'autres matériels de transport	Ventes déflatées par un IPC	B
GN31	HN31.C	Location de machines et équipements, hors machines de bureau et matériel	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN31	HN31.D	Location de machines de bureau et de matériel informatique	Ventes déflatées par un IPC	B

GN31	HN31.E	Location de biens personnels et domestiques	Ventes déflatées par un IPC	B
GN32		Sélection et fourniture de personnel (NAF = 74.5)		
GN32	HN32A	Sélection et mise à disposition de personnel	Ventes déflatées par l'indice des salaires ouvriers Un IPVIS devrait être utilisé en 2007	B
GN32	HN32B	Travail temporaire	Ventes déflatées par l'indice des salaires ouvriers Un IPVIS devrait être utilisé en 2007	B
GN33		Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises (NAF = 74.6 à 74.8)		
GN33	HN33.A	Enquêtes et sécurité	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN33	HN33.B	Activités de nettoyage	Ventes déflatées par un IPVIS	A
GN33	HN33.C	Activités photographiques	Ventes déflatées par un IPC	A
GN33	HN33.D	Services divers aux entreprises hors activités photographiques	Ind. de coût des facteurs (ISDE)	C
GN34		Assainissement, voirie et gestion des déchets (NAF = 90)		
GN34	HN34.A	Collecte et traitement des eaux usées	Ventes déflatées par un IPC	B
GN34	HN34.B	Enlèvement et traitement des ordures ménagères et autres travaux d'assainissement et de voiries	Ind. de coût des facteurs (ISDE)	C
GN34	HN34.C	Traitement des autres déchets solides	Ventes déflatées par un IPC	B
GN4A		Recherche et développement marchands (NAF = 73 m)		
GN4A	HN4A.A	Recherche et développement marchands	Ind. de coût des facteurs (ISDE)	C

(1) Indice pondéré : ICC (1/4) + Indice des loyers (1/4) + Indices des logements anciens (1/2) (notaires- Insee)

(2) Indice pondéré : ICC (3/4) + indice des loyers (1/4)

(3) Indice pondéré : ICC (1/2) + Indices des logements anciens (1/2) (notaires- Insee)

Source : Eurostat, inventaire RNB des comptes nationaux.

II-B-3) Le nouveau contexte créé par le changement de nomenclature

Compte tenu du champ actuel de calcul des indices, on peut établir à grand trait la table de passage suivante :

Champ actuel du calcul d'indices de prix dans les services	NAF rev 1	Correspondance avec NACE rev 2
Postes et télécommunications	Division 64	À l'intérieur de la section J (information communication)
Location sans opérateur	Division 71	À l'intérieur de la section N (activités de services administratifs et de soutien)
Activités informatiques	Division 72	Majeure partie à l'intérieur de la section J (information communication), mais la réparation d'ordinateurs (NAF Rev1 725Z) part dans la section S (autres activités de services)
Services fournis principalement aux entreprises	Division 74	À l'intérieur de la section M (activités spécialisées scientifiques et techniques) et N (activités de services administratifs et de soutien)

Par ailleurs, inversement :

- dans la future section J de la NACE Rev 2 (information et communication) viendront s'ajouter les secteurs de l'édition, actuellement classés en secteurs industriels, et viendront s'intégrer les activités cinématographiques et de télévision, actuellement classées en services récréatifs ;

- la future section L (activités immobilières) n'intégrera plus les activités de promotion immobilière, actuellement classées comme activités de services mais qui rejoindront dans la NACE Rev 2 le secteur de la construction dans la future section F ;
- la future section M (activités spécialisées scientifiques et techniques) intégrera les activités vétérinaires actuellement classées en santé, mais n'intégreront plus les activités d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets, qui rejoindront dans la NACE Rev 2 les secteurs de démantèlement d'épaves et le captage et la distribution de l'eau dans la future section E ;
- la future section N (activités de services administratifs et de soutien) intégrera les agences de voyage, actuellement classées en transport ; la location-bail d'actifs incorporels non financiers, actuellement classée avec les services financiers ; les services d'installation d'équipements électriques liés à la sécurité, actuellement classés avec la construction, et les services d'aménagement et d'entretien paysager, actuellement classés en agriculture.

II-C) Orientations visant à étendre le champ couvert par les indices de prix

À échéance de la fin du prochain programme de moyen terme du CNIS (2012), on se propose ici de couvrir l'ensemble des nouvelles sections J, M et N (orientation 1). On pourrait viser à couvrir aussi la section L en dégagant un supplément de moyens (orientation 2). Enfin, d'autres extensions sont envisageables mais relèvent d'autres formations du CNIS (orientation 3).

II-C-1) Orientation 1 : la couverture totale des sections J, M, N (en NAF rev 2)

Cette orientation vise à couvrir plus complètement les sections J, M et N, qui relèvent clairement des services aux entreprises.

Section J :

58 : édition

58.1 édition de livres et périodiques et autres activités d'édition

58.2 édition de logiciels

59 : production de films cinématographiques, de vidéo, et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale

59.1 activités cinématographiques

59.2 enregistrements sonores et édition musicale

60 : diffusion et programmation

60.1 radiodiffusion

60.2 télédiffusion et programmation de télévision par abonnement

61 : télécommunication

61.1 télécommunication par fil

61.2 télécommunication sans fil

61.3 télécommunication par satellite

61.4 autres télécommunications

62 : services des technologies de l'information (informatique)

63 : services d'information

63.1 traitement de données, hébergement et activités connexes, portails Web

63.2 autres services d'information (agence de presse)

Section M :

69 : activités juridiques et comptables

69.1 activités juridiques

69.2 activités comptables

- 70 : activités des sièges sociaux ; conseils de gestion
 70.1 activités de sièges sociaux
 70.2 conseil de gestion
- 71 : activités d'architecture et d'ingénierie, ; activités de contrôle et d'analyse technique
 71.1 activités d'architecture et d'ingénierie
 71.2 activités de contrôle et d'analyse technique
- 72 : recherche-développement en sciences physiques et naturelles
- 73 : publicité et études de marché
 73.1 publicité
 73.2 études de marché et sondages
- 74 : autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
 74.1 activités de conception spécialisées (design)
 74.2 activités photographiques
 74.3 traduction et interprétation
 74.9 autres activités spécialisées
- 75 : activités vétérinaires.

Section N :

- 77 : activités de location et location bail
 77.1 location et location bail de véhicules automobiles
 77.2 location et location bail de biens personnels et domestiques
 77.3 location et location bail d'autres machines, équipements et biens corporels
 77.4 location bail d'actifs incorporels non financiers
- 78 : activités liées à l'emploi
 78.1 agences de placement de main d'œuvre
 78.2 agences de travail temporaire
 78.3 mise à disposition et gestion de ressources humaines
- 79 : agences de voyage, voyagistes et autres services de réservation
 79.1 agences de voyage et voyagistes
 79.2 autres services de réservation
- 80 : enquêtes et sécurité
 80.1 activité de sécurité privée
 80.2 activités liées aux systèmes de sécurité (y.c. travaux d'installation)
 80.3 activités d'enquête
- 81 : services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers
 81.1 activités combinées de soutien aux bâtiments
 81.2 activités de nettoyage
 81.3 services d'aménagement et d'entretien paysager
- 82 : activités administratives et de soutien de bureau et autres activités de soutien aux entreprises.
 82.1 activités administratives et de soutien de bureau (secrétariat, photocopie...)
 82.2 centres d'appel
 82.3 organisation de foires, salons et congrès
 82.9 services de soutien aux entreprises (recouvrement de facture, conditionnement)

Cette proposition reviendrait à :

- Intégrer l'édition (ex 22.1 a priori non interrogé par IPVI), la production cinéma, vidéo, TV (ex 92.1) et la diffusion et programmation (ex 92.2) ;
- Étudier la faisabilité de la couverture les sièges sociaux (groupe 70.1) ;
- Prendre en compte la recherche-développement ;

- Détailler la partie des actuels « services divers aux entreprises » inclus dans la division 74 de la section M (design, photographie, traduction) ;
- Intégrer les activités vétérinaires ;
- Intégrer les « activités combinées de soutien au bâtiment » (nouvelle classe) ;
- Détailler la partie des actuels « services divers rendus aux entreprises » inclus dans la division 82 de la section N (centres d'appels, conditionnement à façon, services divers de soutien, organisation de salons, foires et congrès...) ;
- Intégrer les services d'aménagement et d'entretien paysager (81.3).

Pour les sections J, M et N, on pourrait estimer ainsi, en première approximation (cf annexe n° 4 pour le détail des calculs), les travaux à entreprendre, compte tenu de l'existence d'indices acceptables pour les comptes nationaux à :

Section J :	9 indices au niveau CPA 4	(environ 275 entreprises échantillonnées)
Section M :	4 indices au niveau CPA 4	(environ 110 entreprises échantillonnées)
Section N :	11 indices au niveau CPA 4	(environ 415 entreprises échantillonnées)

(avec incertitude sur « holdings - 70.10 » et « recherche et développement - 72 »)

II-C-2) Orientation 2 : la couverture de la section L (activités immobilières)

Cette section sera déchargée de la promotion immobilière, mais comprendra toujours les activités de marchands de biens, de location immobilière, d'agences immobilières et d'administration de biens. Elle pourrait être concernée par les indices de prix à la production dans la mesure où tous les pays développés en ont.

Section L :	4 indices au niveau CPA 4	(environ 190 entreprises échantillonnées)
-------------	---------------------------	---

II-C-3) Orientation 3 : extension à d'autres secteurs (E: assainissement etc. ; K : secteurs financiers)

En toute rigueur, ces secteurs relèvent d'autres formations du CNIS (industrie, environnement ou monnaie-finances-balance des paiements). Dans d'autres pays développés, on observe que la mise en place d'indices de prix en s'appuyant sur une méthodologie de type prix des services concerne aussi des secteurs comme les sections E et K.

La couverture de la section E (production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution) par des indices de prix à la production a été proposée par l'Europe. Une dizaine de pays développés en disposent (Royaume-Uni, Suède, Nouvelle Zélande, Finlande, Belgique, USA, Japon).

Dans la section K (activités financières et d'assurance), si les indices de prix dans l'assurance sont encore très peu développés, beaucoup de pays, dont les principaux et en particulier le Japon, disposent au moins d'un indice de prix dans les services financiers (en général pour les activités d'intermédiation monétaires). Les comptables nationaux sont actuellement conscients de la faiblesse des indices utilisés. Les méthodologies de construction d'indices dans ces branches ne correspondent sans doute pas exactement à celles employées actuellement pour les branches étudiées par le pôle, mais qu'elles se rapprochent quand même davantage de l'approche « services » que de l'approche « industrie ». Une étude approfondie des méthodes préconisées, en particulier par le FMI dans son guide « Producer price index manual / theory and practice/ IMF 2004 », sera un préalable à l'extension de la couverture de cette branche.

Annexe 1

Les moyens mis en œuvre par l'INSEE

Le pôle « Prix des services aux entreprises », situé principalement à la Direction régionale des Pays de la Loire à Nantes comprend actuellement 11 personnes, dont 7 cadres A et 4 agents de catégorie C.

Le chef de pôle, son adjointe, deux ingénieurs enquêteurs et les quatre gestionnaires sont à Nantes ; deux ingénieurs enquêteurs sont basés à Lyon et un autre est basé à Rennes. Cette répartition géographique des ingénieurs enquêteurs permet une couverture plus efficace des entreprises sur le territoire, même si la plus grande partie des sièges sociaux visités sont situés dans l'agglomération parisienne.

La particularité du pôle français de calcul des prix dans les services est le recours quasi systématique à des ingénieurs enquêteurs pour ses contacts avec les entreprises interrogées. Rares sont les pays qui, pour ce type d'enquêtes, recourent à de telles méthodes, la plupart d'entre eux se contentant de contacts téléphoniques ou de questionnaires types. L'emploi d'ingénieurs enquêteurs permet un contact individualisé avec les entreprises, et autorise la mise en place d'un protocole de transmission de données en accord à la fois avec les objectifs de l'enquête et la disponibilité des données au sein de l'entreprise. Ce contact individualisé permet ensuite des relations plus aisées au moment des rappels ou à l'occasion des mises à jour que nécessiteraient des mouvements structurels affectant l'entreprise (rachat, fusions,...).

Il convient de noter que le nombre d'ingénieurs enquêteurs que l'INSEE met sur cette opération s'est accru d'une unité en février 2007 (un ingénieur enquêteur basé à Nantes et spécialisé dans le domaine de l'informatique).

Annexe 2

Les méthodologies employées

Le développement de l'économie des services est récent, et les réflexions sur le domaine particulier de la mesure des prix dans les services également (cf. « *Des indices de prix dans les services aux entreprises ? C'est possible* » par Hugues Picard en 1992 dans *les chroniques de la SEDEIS*).

L'élaboration des indices de prix dans les services a accompagné la croissance de ce secteur et a répondu au besoin pressant de remplacer des indices peu adaptés comme déflateurs (souvent des indices de coût) par de réels indices de prix à la production. La construction d'indices de prix dans les services s'est développée à des rythmes différents dans de nombreux pays, les uns profitant de l'expérience des autres en ce domaine, les statisticiens mettant à profit les rencontres régulières (annuelles) du groupe de Voorburg pour confronter les méthodologies de chaque pays. Ces rencontres ont permis l'émergence de consensus sur les meilleures méthodes, adaptées à chaque secteur étudié, du moins sur les secteurs qui sont actuellement les plus étudiés. Tous les secteurs ne sont pas encore passés au crible des statisticiens, certains pays étant à l'évidence plus en avance que d'autres (Australie, USA, Suède, Finlande, Nouvelle Zélande, France, ...)

D'autre part le règlement européen 1165/98 du 19 mai 1998 (modifié du 6 juillet 2005) qui demande la transmission d'indices de prix à la production dans les services à Eurostat, encourage ces travaux nationaux et y contribue par des réunions régulières de formations à Luxembourg (14-15 mai 2007), au cours desquelles les pays les plus en avance y décrivent les méthodes qu'ils emploient.

Les travaux combinés du groupe de Voorburg, d'Eurostat et de l'OCDE ont d'ailleurs abouti à une liste de méthodes de relevés de prix dans les services², basé sur le constat de la spécificité de ce travail dans les services et de la nécessité d'harmoniser les pratiques.

Les principales méthodes relevées et décrites sont les suivantes :

1/ **relevé de prix de services récurrents** (*direct use of prices of repeated services*). C'est le cas le plus simple. Le prix relevé est un vrai prix de transaction, cette transaction se reproduit souvent, elle est toujours identique (exemple : les services de location d'une grue, le nettoyage de bureaux pour une société...)

2/ **valeurs unitaires** : (*unit values*) le relevé n'est pas un prix, mais le ratio de chiffres d'affaires par des quantités vendues. L'objectif est d'aboutir à un prix d'une unité parfaitement homogène qui correspondrait à un prix de transaction type (exemple : méthode employée dans les Télécommunications : prix moyen de la minute de télécommunication en national...)

3/ **prix de composants** (*component pricing*). Cette méthode consiste à reconstituer un prix de service global par assemblage de sous-parties dont on connaît le prix (exemple : dans le prix d'activités de sondage, on identifie le prix de vente de l'échantillonnage, de l'entretien individuel en face-à-face, le prix de l'analyse qualitative pour un groupe de 10 personnes, le prix de la journée du spécialiste sociologue...) Le résultat final est l'agrégation, pondérée de l'ensemble.

4/ **contrat fictif** (*model pricing*). Méthode recommandée quand le service fourni est généralement unique, et ne se reproduit jamais (exemple : l'ingénierie d'une centrale nucléaire). Cette méthode consiste à estimer le prix d'un contrat fictif en y introduisant tous les éléments connus qui permettent de calculer le prix qui sera le prix de vente final. Sont donc pris en compte les charges salariales, les éléments de charges fixes, variables, les taux de marge estimés en fonction de la conjoncture, etc. Cette méthode requiert une forte implication de l'entreprise interrogée, et n'est pas facile à mettre en œuvre. Elle est utilisée dans certaines entreprises informatiques.

5/ **commission** (*percentage fee method*). Dans certaines branches, le service est mesuré comme un pourcentage sur des travaux, ou basé sur une assiette connue. C'est le cas de la rémunération des notaires (taux fixé par la loi) ou également celle des architectes, généralement rémunérés selon un pourcentage sur les travaux. Dans certains pays, les avocats sont rémunérés de la sorte.

² « Producer price index for services, pricing methods » Helsinki 2005, Aurel Kenessey (CBS, Netherlands), Benoît Buisson (INSEE), Richard McKenzie (OECD), repris dans le manuel Eurostat-OCDE "Methodological Guide for Developing Producer Prices Indices for Services", 2005.

6/ **méthodes basées sur le temps de travail** (*pricing based on working time*). Ce n'est plus le prix du service final qui est estimé, mais le prix horaire facturé (*charge out rate*) d'un employé pour fournir ou contribuer à fournir ce service. Le prix du service est supposé correspondre à une combinaison de prix de vente d'heures de qualifications différentes. Ici, l'hypothèse de stabilité de la productivité est centrale, ce qui en fait une méthode assez délicate à mettre en œuvre.

Ces méthodes ne sont pas exhaustives, voire exclusives d'autres. Elles peuvent se retrouver utilisées pour une même branche, comme le montre le tableau suivant qui donne les différents types de relevés effectués dans la branche de l'infogérance (partie du 72.30, traitement de données) et dans les sous-branches qui servent au calcul de l'indice.

Pondérations par type de relevés pour l'infogérance

type de relevé	infogérance globale	infogérance d'infrastructure	tierce maintenance applicative	Total
Contrat fictif	0,0%	11,4%	0,4%	11,8%
Contrats réels avec clients	1,4%	6,1%	1,4%	8,9%
Prix de vente par poste travail	1,1%	0,7%	0,0%	1,8%
Unité d'œuvre	9,4%	6,0%	0,1%	15,5%
Salaire moyen corrigé par taux de marge	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
TJM*	2,1%	4,3%	29,2%	35,6%
TJM/client	0,0%	0,0%	0,3%	0,3%
TJM/qualification	0,2%	10,8%	11,4%	22,3%
TJM/secteur	0,0%	3,6%	0,0%	3,6%
Total	14%	43%	43%	100%

TJM=taux journalier moyen

Annexe 3

Éléments de comparaison internationale

Au congrès de Voorburg en 2004 à Ottawa, le Canada, désirant combler son retard dans le domaine des indices de prix dans les services, avait présenté un document synthétique de l'avancement des travaux dans la plupart des pays développés (reproduit ci-après) :

Country	Total number of indexes	Transport, storage and communications	Financial intermediation	Real estate, renting and business activities
New Zealand	43	13	4	23
United States	41	13	5	16
Australia	39	12	2	22
Japan	38	12	5	18
United Kingdom	37	10	2	22
Mexico	31	10	4	14
Sweden	21	7	2	11
Czech Republic	20	6	3	11
France	15	1	0	14
Canada	10	3	0	6

Source: "A Proposal for Improving Business Services Price Indexes", Statistics Canada, march 29 2004.

Sans être mal placée, la France disposait alors de marges de progrès dans de nombreux domaines, pour se rapprocher des premiers, tels qu'ils apparaissent dans ce tableau comparatif.

Le retard était important dans le secteur des transports, mais il est en voie d'être comblé. Ainsi, en ce qui concerne le secteur des transports, le SESP (service statistique du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer) produit déjà deux indices de prix à la production dans les transports (Transport fluvial de marchandises et Transport routier de marchandises), il est en train de finaliser l'indice des prix du transport aérien de marchandises et il envisage à moyen terme de construire deux nouveaux indices, un concernant le transport maritime de marchandises, un autre l'entreposage et la manutention (horizon 2008 pour ce dernier) de façon à être en conformité avec le règlement européen.

Le tableau suivant est extrait des résultats d'une enquête que l'OCDE a réalisée en 2006, en préalable à la réunion des statisticiens des services du groupe de Voorburg à Wiesbaden en octobre 2006. Il détaille l'existence ou non d'indices de prix à la production pour des CPA au niveau 3 ou 4 chiffres dans les principaux pays. Il montre bien que les résultats Français sont appréciables sur le champ défini par le CNIS en 1997, mais que des compléments sont nécessaires sur d'autres champs importants si l'on veut s'aligner sur les pays voisins.

CPA	JPN	NZL	USA	FIN	CZE	KOR	AUS	FRA	MEX	SWE	GBR	DNK	SVK	BEL	DEU	NLD	POL	HKG	CAN	ESP	NOR	AUT	CHN
64.1 services de poste et de courrier	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	3	2	1	1	1	1		2	
64.2 services de télécommunications	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
65.1 services d'intermédiation financière	5	1	1	1	2	3	1		2	1	1		2										
66.0 assurance	1		1	1	1	2			1				1						1				
67.1 services d'auxiliaires financiers	2	1	2			1			1									2					
67.2 services d'auxiliaires et courtage d'ass.			1																				
70.1 70.2 serv. Immobiliers	1	3	2	2	2	2	2		1	2	2		2					1		1			2
71.10 location véhicules auto	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			1			1					1		
71.22 location matériel de transport par eau	1																						
71.23 location appareils de transport aérien																							
71.31 location de matériel agricole		1							1					1									
71.32 location machines et équipement pour construction	1		1	1	1	1		1	1		1		1	1				1					
71.33 location machines de bureau et mat informatique	1					1			1														
71.34 location autres	1				1									1									
71.40 location biens personnels et domestiques	1																						
72 services informatiques		2		1			1	1			1					1		1	1		1		
72.1 services conseils en configuration informatique								1		1		1		1			1			1			
72.2 développements logiciels	1		1		1	1		1	1	1		1	1	1			1		1	1			
72.3 services de traitement de données	1	1	1		1	1	1	1		1		1	1	1			1		1	1			
72.4 services des banques de données	1	1	1				1	1		1		1		1			1			1			
72.5 entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	1	1			1	1	1	1		1		1	1	1			1						
72.6 autres services rattachés à l'informatique		1								1		1		1			1			1			
73.1 R & D en sciences physiques et naturelles		1					1																
74.11 services juridiques	1	1	1	1		1	1	1	1	1		1			1	1					1	1	
74.12 services comptables	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1			1		1		
74.13 études de marché et sondage	1	1		1	1		1	1			1	1			1								
74.14 conseil pour les affaires et la gestion		1	1	1			1	1				1			1						1		
74.2 services d'architecture et d'ingénierie	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1		1	1		1		
74.3 contrôle et analyse technique	1			1				1			1	1			1								
74.4 publicité et vente d'espaces	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				1	
74.5 sélection et fourniture de personnel	1	1	1	1	1		1	1		1	1	1				1	1						

Annexe 4

les prévisions d'extension d'indices à des niveaux CPA 4 chiffres avec les prévisions d'échantillons correspondants selon le niveau de concentration de la branche.

section J		information et communication				
division	groupe	classe	intitulé	production de la branche (EAE 2005) millions €	nombre d'entreprises pour couvrir 60%	taille souhaitable échantillon
58	58.1	58.11 et 58.12	édition livres et répertoires	3300	26	40
		58.13	édition journaux	4800	17	30
		58.14	édition revues	6100	32	50
59	59.1	59.11	production films, video, TV	3100	300	40
		59.12	post-production	1000	89	50
		59.13	distribution films, vidéos, tv	2400	22	IPC, indice A
		59.14	projection films	602	37	IPC, indice A
	59.2	59.20	édition sonore	1300	6	15
60	60.1	60.10	radiodiffusion	1200	3	10
	60.2	60.21 et 60.22	télédiffusion et programmation TV par abonnement	7400	5	10
61			télécommunications	déjà couvert		
62			services des technologies de l'information	déjà couvert		
63	63.1		traitement de données, hébergement et activités connexes, portails web	déjà couvert		
	63.2		autres services d'information			
		63.21	agences de presse	403	44	30
		63.29	autres services d'information	<i>epsilon</i>		

section M		activités spécialisées, scientifiques et techniques				
division	groupe	classe	intitulé	production de la branche (EAE 2005) millions €	nombre d'entreprises pour couvrir 60%	taille souhaitable échantillon
69			activités juridiques	déjà couvert		
70			activités des sièges sociaux			couvrir?
71			activités d'architecture, ingénierie, contrôle et analyses techniques	déjà couvert		
72			recherche et développement			couvrir?
73			publicité et études de marché	déjà couvert		
74			autres activités spécialisées, scientifiques et techniques			
	74.1	74.10	activités de conception spécialisées (modèles)	260		20
	74.2	74.20	activités photographiques	1300	125	60
	74.3	74.30	traduction et interprétation	400	Très élevé	30
	74.9	74.90	autres activités spécialisées, scientifiques et techniques nca	?		
75	75.0	75.00	activités vétérinaires	?		max 50

section N		activités de services administratifs et de soutien				
division	groupe	classe	intitulé	production de la branche (EAE 2005) millions €	nombre d'entreprises pour couvrir 60%	taille souhaitable échantillon
77			activités de location et location-bail			
	77.1		location et location-bail de véhicules automobiles			
		77.11	location voitures et véhicules automobiles légers	déjà couvert		
		77.12	location et location-bail de camions et transports terrestre			
	77.2		location et location-bail de biens personnels et domestiques	3100	Très élevé	30
	77.3		location et location-bail d'autres machines, équipements et biens corporels.			
		77.31	- de matériels agricoles	360	Très élevé	20
		77.32	- de matériels pour la construction	déjà couvert		
		77.33	-de machines de bureau et matériel informatique	2100	Très élevé	30
		77.34	- de matériel de transport par eau	94	Très élevé	10
		77.35	- de matériel de transport aérien	250	Très élevé	25
		77.39	- de matériel divers			
	77.4		location -bail d'actifs incorporels non financiers (licences, marques déposées...)	?		
78			activités liées à l'emploi	déjà couvert		
79	79.1		agences de voyage et voyagistes	12300	148	80
	79.2		autres services de réservation	?		
80			enquêtes et sécurité (1)	déjà couvert		
81			services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager			
	81.1		activités combinées de soutien aux bâtiments (dont concierges)			
	81.2		activités de nettoyage	déjà couvert		
	81.3		services d'aménagement et d'entretien paysager	NAF 01.41.12		

82		activités administratives et de soutien de bureau et autres activités de soutien aux entreprises			
	82.1	activités administratives et de soutien de bureau	850	Très élevé	50
	82.2	activités des centres d'appels	1800	16	40
	82.3	organiseurs de salons professionnels et congrès	1700	97	60
	82.9	services de soutien aux entreprises			
		82.91 agences de recouvrement de factures	2400	beaucoup de CA intra groupe	30
		82.92 conditionnement à façon	1050	64	40
		82.99 autres services de soutien...			

(1) comprend maintenant l'installation de matériel de sécurité

section L		activités immobilières				
division	groupe	classe	intitulé	production de la branche (EAE 2005) millions €	nombre d'entreprises pour couvrir 60%	taille souhaitable échantillon
68			activités immobilières			
	68.1	68.10	marchands de biens immobiliers	1200	Très élevé	40
	68.2	68.20	location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	12400	137	50
	68.3	68.31	agences immobilières	3800	Très élevé	50
		68.32	administration de biens immobiliers	2300	Très élevé	50

section E production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et activités de dépollution						
division	groupe	classe	intitulé	production de la branche (EAE 2005) millions €	nombre d'entreprises pour couvrir 60%	taille souhaitable échantillon
36		36.00	captage, traitement et distribution eau	vient du 41.00		
37		37.00	assainissement	700	44	50
38	38.1	38.11 et 38.12	collecte des déchets	1600	20	30
	38.2	38.21	traitement déchets non dangereux	1400	19	25
		38.22	traitement déchets dangereux	1200	17	25
	38.3		récupération de matières	(vient du 37.10)	?	
39		39.00	activités de dépollution	partie du 90.03	?	